



## Délibération du Conseil d'Administration

### Délibération n°18/55

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

**Adoptée à l'unanimité**

*L'an deux mille dix-huit le 28 novembre à 17h30 le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Blanc.*

*Date d'envoi de la convocation : le 22 novembre 2018*

**Présents :** MM. Mmes, C.Allouis, C. Du Besset, JP. Blanc, F.Dewanckel, M-J.Guernet, R. Paillot, C.Refour, E.Rousselon, L.Vadon, H. Viard Gaudin

**Pouvoirs :** T. Feret à L.Vadon

### **04 - Objet : Budget annexe Résidence Autonomie Pré Blanc (RPA) – Approbation du budget primitif 2019 et reprise des résultats de fonctionnement antérieurs**

Le Président présente au Conseil d'administration la balance des comptes par section du budget primitif 2019 de la Résidence Autonomie Pré Blanc qui s'équilibre :

- Pour la section de fonctionnement à **750 000,00 €**
- Pour la section d'investissement à **72 500,00 €**

Ce budget primitif intègre la reprise des résultats de fonctionnement antérieurs tel que décidé par le Conseil d'administration lors du vote de la délibération n°3, soit 15 300,00 €.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement de ce budget primitif, les administrateurs ont également proposé l'amendement suivant : augmentation de la subvention versée par le CCAS de 15 461,86 €, soit un montant total de **85 461,86 €**.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, d'intégrer les amendements proposés :

- Reprise des résultats de fonctionnement antérieurs à hauteur de 15 300,00 €
- Equilibre de la section de fonctionnement par augmentation de la subvention versée par le CCAS pour un total de 85 461,86 €

**APPROUVE**, par chapitre, le budget primitif 2019 de la Résidence Autonomie Pré Blanc, annexé à la présente délibération tel qu'il lui a été présenté et amendé.

Fait à Meylan le **28 NOV. 2018**

Le Président,  
Jean-Philippe Blanc